LYCÉE JEANNE D'ARC - SAINT IVY

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE 2025-2026

***Première* :**
☐ **Générale**
☐ **STMG**
☐ **STI**

Site JEANNE D'ARC

Enseignement Général et Technologique

Site Jeanne d'Arc
6 rue Théodore Botrel
56306 PONTIVY Cedex
Tél. : 02.97.25.10.08
information@lyceejasi.fr

Merci de remplir le formulaire en MAJUSCULE pour une meilleur lecture

RENSEIGNEMENTS ÉLÈVE

NOM : ..... **Prénoms :** .....

Date de Naissance ..... Sexe : M☐ F☐ Ville de Naissance .....
N° du département de Naissance : ..... Nationalité .....

Portable de l'élève :

Régime (2025-2026) **:** ☐Demi-pensionnaire ☐Interne ☐Externe

Merci de nous contacter au secrétariat pour demander un dossier internat

Etablissement d'origine : (Scolarité 2025-2026) ☐ Privé ☐Public
Ville d'Etablissement d'origine

Classe d'origine :

Bourses Lycée : la demande est à faire à la rentrée au Lycée

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE (PAYEUR):

M _____ **Nom identique au RIB fourni**

Civilité : Monsieur ☐ Madame ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre☐ à préciser _____

Nom de jeune fille ou patronyme : _____

Adresse : _____

CP : _____ **VILLE** : _____

Situation familiale : Marié ☐ Vie maritale ☐ Séparé ☐ Célibataire ☐ Pacsé ☐ Veuf ☐

Nombre d'enfants : __ **Nombre d'enfants à charge** : __ **Nombre d'enfants au lycée JASI en 2023-2024 :**__

Tél. Domicile (fixe) : _____ **Portable** : _____

Email obligatoire : _____

Profession : _____**(voir code au dos du dossier)** _____

Tél. travail : _____n° poste _____**Portable travail** : _____

Type de règlement : Carte bancaire ☐ Virement ☐ Prélèvement au 5 du mois ☐ ou au 10 du mois ☐
Pour tout autre de règlement, s'adresser à la comptabilité

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE 2 :

M _____

Serez vous également payeur NON ☐ OUI ☐**Nom identique au 2ème RIB fourni**
Type de règlement : Carte bancaire ☐ Virement ☐ Prélèvement au 5 du mois ☐ ou au 10 du mois ☐
Pour tout autre de règlement, s'adresser à la comptabilité

Civilité : Monsieur ☐ Madame ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre☐ à préciser _____
Situation familiale : Marié ☐ Vie maritale ☐ Séparé ☐ Célibataire ☐ Pacsé ☐ Veuf ☐

Nom de jeune fille ou patronyme : _____

Adresse (si différente) : _____

CP : _____ **VILLE** : _____

Nombre d'enfants : **Nombre d'enfants à charge** : ___ **Nombre d'enfants au lycée JASI en 2023-2024 :**_____

Tél. Domicile (fixe) : _____ **Portable** : _____

Email obligatoire : _____

Profession : _____**(voir code au dos du dossier)** _____

Tél. travail : _____n° poste _____**Portable travail** : _____

Type de règlement : chèque ☐ Prélèvement ☐ au 5 du mois ☐ ou au 10 du mois ☐

Si Payeur DDISS, Sauvegarde 56, ou autres organismes :
NOM et Adresse : _____
Téléphone : _____Prise en charge : ☐ scolarité ☐ repas ☐ Internat
Email obligatoire : _____
Type de règlement : chèque ☐ Prélèvement ☐ au 5 du mois ☐ au 10 du mois ☐

☐ *Voie Générale*

3 spécialités obligatoires à choisir parmi

- ☐ Histoire-Géographie, Géopolitique, et Sciences Politiques
- ☐ Humanités, Littérature et Philosophie
- ☐ Langues, Littératures et Cultures Etrangères (anglais)
- ☐ Mathématiques
- ☐ Physique-chimie
- ☐ Sciences Economiques et Sociales
- ☐ Sciences de l'Ingénieur
- ☐ Sciences de la Vie et de la Terre

***LVA** : Anglais*
***LVB** : Allemand* ☐
***LVB** Chinois* ☐
***LVB** Espagnol* ☐

OPTIONS

1ère option possible à choisir parmi :

- ☐ Cinéma – Audiovisuel
- ☐ Latin
- ☐ LVC Chinois
- ☐ LVC Langues des signes
- ☐ Section Européenne Anglais
- ☐ EPS

2ème option possible :

- ☐ Latin

☐ *Voie Technologique*

***LVA** : Anglais*
***LVB** : Allemand* ☐
***LVB** Chinois* ☐
***LVB** Espagnol* ☐

Les élèves suivent 3 spécialités imposées par série :

Série S.T.M.G. ☐

Sciences de Gestion Numérique
Management
Droit et Economie

Une option facultative à choisir parmi :

- ☐ LVC Chinois
- ☐ LVC Langue des signes
- ☐ Cinéma-Audiovisuel
- ☐ EPS
- ☐ Section Européenne Anglais

Série S.T.I. 2 D ☐

Innovation Technologique
Ingénierie et Développement Durable
Physique-Chimie et Mathématiques

- ☐ EPS (seule option possible)

DOSSIER D'INSCRIPTION

Dès réception de ce dossier d'inscription, veuillez le ***compléter et l'adresser au secrétariat à information@lyceejasi.fr***

Courant juin*, veuillez nous adresser la photocopie de* ***l'avis d'orientation du Conseil de Classe*** *qui se trouve :*

* *sur* ***le bulletin du 3ème trimestre de votre enfant,***
* *ou sur la* ***fiche navette***

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS
10 – Agriculteurs exploitants

ARTISANS
21 – Artisans
22 – Commerçants et assimilés
23 – Chef d'entreprise de 10 salariés et plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES
31 – Profession libérales
33 – Cadres de la fonction publique
34 – Professeurs, professions scientifiques
35 – Professions de l'information, des arts et spectacles
37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
42 – Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 – Clergé, religieux
45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 – Techniciens
48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES
52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
53 – Policiers et militaires
54 – Employés administratives d'entreprises
55 – Employés de commerce
56 – Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS
62 – Ouvriers qualifiés de type industriel
63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal
64 – Chauffeur
65 – Ouvriers qualifiés de la manutention
67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel
68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 – Ouvriers agricoles

RETRAITES
71 – Retraités agriculteurs exploitants
72 – Retraités artisans, commerçants et chefs d'entreprise
74 – Retraités anciens cadres
75 – Retraités professions intermédiaires
77 – Retraités anciens employés
78 – Retraités anciens ouvriers

AUTRES INACTIFS
81 – Chômeurs n'ayants jamais travaillés
85 – Personnes sans activité professionnelle -60 ans
86 – Personnes sans activité professionnelle +60 ans

LYCÉE JEANNE D'ARC - SAINT IVY

CONVENTION DE SCOLARISATION

Etablissement Catholique Privé d'Enseignement
Sous contrat d'association avec l'Etat

Entre

Le Lycée Jeanne d'arc – Saint Ivy
29, Rue Abbé Martin
56300 PONTIVY (France)
Représenté par son Directeur : Monsieur Gilles HUELLOU

Et

Monsieur et Madame : .....

Parents de : .....

Demeurant à : .....

CP : ..... **Ville :** .....

Pays : .....

Article 1er : Objet
La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève (ou l'étudiant) sera scolarisé par ses parents au sein du Lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy ainsi que les droits et les obligations réciproques des parties.

Article 2 : Obligations de l'établissement
Le Lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy s'engage à scolariser l'élève (ou l'étudiant) pour l'année scolaire **2025-2026.** L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration (sauf les samedis, dimanches, jours fériés et périodes de vacances scolaires) et ou une prestation d'hébergement à l'internat du Lycée selon les choix définis par ses parents.

Article 3 : Obligations des parents
Les parents s'engagent à inscrire l'élève (ou l'étudiant) au sein du Lycée Jeanne d'Arc - Saint Ivy pour l'année scolaire **2025-2026.**
Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein du Lycée Jeanne d'Arc - Saint Ivy et s'engagent à assurer la charge financière.

Article 4 : coût de la scolarisation
Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution des familles, le forfait culturel, les prestations de restauration, d'hébergement. Les bourses, les livres, l'assurance scolaire, les équipements professionnels feront l'objet d'ajout sur la facture annuelle. L'établissement s'engage à ne pas augmenter ce tarif en cours d'année scolaire. Particularité : les élèves de la section hôtelière, de part la spécificité de la formation, sont obligatoirement demi-pensionnaires ou internes.

Article 5 : assurance et Sécurité Sociale élève
Les parents autorisent le Lycée Jeanne d'Arc - Saint Ivy à assurer l'élève (ou l'étudiant) pour les activités scolaires ainsi qu'extra-scolaires pour la période **01/09/2025 au 31/08/2026**. Il est donc inutile de souscrire une autre assurance (individuelle accident).
En absence de communication du numéro de sécurité sociale de l'élève, les parents autorisent l'établissement à en faire la demande, en cas d'urgence, auprès de la CPAM (ne concerne que les élèves du lycée professionnel).

Article 6 : Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents ou à l'étudiant sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année. Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement les parents restent redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers du montant des coûts de scolarisation. Les frais de dossier, ainsi que le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas. Les causes réelles et sérieuses de l'élève (ou étudiant) sont : déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement ou tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

En cas de résiliation du contrat, de la part des parents ou de l'étudiant, pour un motif réel et sérieux accepté par l'établissement, la régularisation financière se fera suivant la méthode du prorata temporis.

Article 8 : Droit à l'image

Sauf décision contraire formulée explicitement et par écrit par la famille, les parents autorisent le lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy à photographier ou à filmer l'élève et à diffuser les images dans le cadre de ses publications (site internet, brochure, journal du lycée,…). Le lycée s'engage à ce que la publication ou la diffusion de l'image et des commentaires qui l'accompagnent ne portent pas atteinte à la dignité, la vie privée ou la réputation de l'élève.

Article 9 : Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises au rectorat de l'Académie, ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement. Sauf opposition des parents, les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique). Sauf opposition des parents, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents. Conformément à la loi française n0 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations le concernant.

Article 9 : Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (le directeur diocésain).

Fait à ..... **Le :**

Signature du Chef d'établissement | **des Parents** [(1)] | **de l'élève (ou étudiant)** [(1)]

[(1)] *faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

Parapher chaque page

Lycée Jeanne d'Arc - Saint Ivy
29, Rue Abbé Martin – 6, rue Théodore Botrel 56300 PONTIVY
Tél : 02 97 25 01 69 site SI / 02.97.25.10.08 site JA
E-Mail : information@lyceejasi.fr

JASI
LYCÉE JEANNE D'ARC - SAINT IVY

Site JA

Fiche Médicale

Valable pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement.
Si besoin, transmise aux services médicaux.
Pour tout changement de situation, il est indispensable de prévenir la vie scolaire et/ou l'internat.

Nom et prénom de l'élève _____ **Classe** _____
Date de naissance _____ ☐ Interne ☐ Demi Pensionnaire ☐ Externe
Nom du responsable légal **Lien de parenté**

Téléphone portable du responsable prioritaire _____

N° de sécurité sociale de **l'assuré**
N° de sécurité sociale de **l'élève**
délivré à partir de 16 ans

Médecin traitant
Nom **Ville** **Téléphone**

VACCIN DT Polio date du dernier rappel *(Obligatoire Art. L3III-2 et 3)*

INFORMATIONS MEDICALES que vous souhaitez nous transmettre (traitements, pathologies, antécédants médicaux, allergies **graves**, ...)

Votre enfant a-t-il :
- **un PAI** ☐ OUI ☐ NON Si oui/ quel motif :
- **un aménagement aux examens** ☐ OUI ☐ NON
- **un GEVASCO** ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, et dans tous les cas , merci de fournir obligatoirement une copie du document
Ces informations peuvent être transmises directement sous pli ou par mail à l'infirmière du lycée
(helene.guillo@lyceejasi.fr)

AUTORISATION

Nous, responsables légaux, autorisons la direction du lycée à prendre les **mesures nécessaires d'urgence** vers un centre médical, centre hospitalier, centre infirmier ou autre pour des soins ou une intervention chirurgicale.

Dans l'impossibilité de nous déplacer, nous validons le transport par un **taxi** ou une **ambulance VSL** à notre charge et nous dégageons entièrement la responsabilité du personnel de l'établissement qui pourrait être amené à effectuer ce transport.

Autorisation de sortie

Par défaut, mon enfant est autorisé à quitter l'établissement sur les heures de permanence situées en début et fin de matinée ; ou situées en début et fin d'après-midi.
Pour toute modification de cette autorisation, merci de demander un formulaire à la vie scolaire

Sauf demande expresse de modifications de ma part, ces déclarations sont valables pour toute la scolarité de mon enfant dans l'établissement.

Fait à _____ le _____ Signature des représentants légaux :

Signature du père	**Signature de la mère**

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Classe : _____

Réservé à l'administration

Année 2025-2026

Code FAM :

Mode de règlement retenu (cocher la case qui correspond à votre choix)

☐ **Carte bancaire**
☐ **Virement (c'est à vous de faire la démarche auprès de votre banque)**

Merci de compléter le **MANDAT DE PRELEVEMENT** ci-dessous si vous choisissez le « ***prélèvement automatique » qui est le mode de règlement que nous vous conseillons.***
Prélèvement sur 10 mois d'octobre à juillet.

☐ **Prélèvement au 05 du mois** **JOINDRE UN RIB – STRICTEMENT OBLIGATOIRE**
☐ **Prélèvement au 10 du mois**

MANDAT de Prélèvement SEPA - (Valable pour l'intégralité de la scolarité)

(Réservé à l'administration)
Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC Jeanne d'Arc-Saint-Ivy à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC Jeanne d'Arc-Saint-Ivy sis à PONTIVY.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Nom et prénom du payeur (nom identique à celui du payeur)

Numéro et nom de la rue _____

Code postal _____

Ville _____

Pays : _____

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN :

Code international d'identification de votre banque – BIC :

Créancier

Nom	OGEC Jeanne d'Arc-Saint-Ivy
Identifiant ICS	FR31ZZZ400353
Numéro et nom de la rue	29 rue Abbé Martin
Code postal	56300
Ville	PONTIVY
Pays	France

Type de paiement :

Paiement récurrent/répétitif ☒

Signé à (Lieu) : _____ le : _____ _____ _____

Signature(s)

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TARIFS 2025-2026	Site JEANNE d'ARC - filières générales		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Demi-Pensionnaire	Interne
Contribution familiale	60 €	60 €	60 €
Restauration		85 €	193 €
Hébergement (1)(2)			161 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Location manuels scolaires	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	64 €	149 €	418 €

(1) possibilité d'accueil le dimanche soir : +37€/ mois
(2) possibilité de chambre simple ou double, nous consulter

TARIFS 2025-2026	Site JEANNE d'ARC - filière technologique (STMG)		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Demi-Pensionnaire	Interne
Contribution familiale	60 €	60 €	60 €
Restauration		85 €	193 €
Hébergement (1)(2)			161 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Location manuels scolaires	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	64 €	149 €	418 €

(1) possibilité d'accueil le dimanche soir : +37€/ mois
(2) possibilité de chambre simple ou double, nous consulter

TARIFS 2025-2026	Site JEANNE d'ARC - filière technologique (STI2D)		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Demi-Pensionnaire	Interne
Contribution familiale	63 €	63 €	63 €
Restauration		85 €	193 €
Hébergement (1)(2)			161 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Location manuels scolaires	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	67 €	152 €	421 €

(1) possibilité d'accueil le dimanche soir : +37€/ mois
(2) possibilité de chambre simple ou double, nous consulter

ANNEXE AUX CONDITIONS TARIFAIRES

Réduction de 10 % appliquée sur la contribution des familles pour 3 enfants scolarisés dans les établissements catholiques du secteur (voir la liste sur le formulaire à réclamer auprès du secrétariat et à remplir – certificats de scolarité et formulaire à remettre obligatoirement avant le 15 septembre 2025), 20 % pour 4 enfants et plus.
*Réduction de 10 % appliquée sur la pension pour 2 enfants internes scolarisés dans les écoles catholiques du secteur (voir la liste sur le formulaire à réclamer auprès du secrétariat et à remplir - certificats de scolarité et formulaire à remettre obligatoirement avant **le 15 septembre 2025**), Réduction de 15% pour 3 enfants internes et plus.*

Absence maladie :

Il est possible de bénéficier d'un remboursement partiel du prix du repas (3,00 €). Une demande sera formulée par mail et adressée à : compta.familles@lyceejasi.fr. Aucun avoir ne sera effectué pour une durée inférieure à une semaine. Un certificat médical ou autre justificatif est exigé.

- ✓ ***Assurance Individuelle Accident** : Le lycée assure tous les élèves au titre de l'assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.*

- ✓ ***Si nécessaire, une facture de régularisation sera transmise aux élèves demi-pensionnaires et internes courant juin 2026.***

- ✓ ***Régime :***
  ***Passé le 8 septembre 2025**, le statut de demi-pensionnaire ou interne devient un **engagement pour l'année scolaire entière**. Tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel sur demande écrite des parents à chaque début de trimestre (contacter MME LE TOHIC). Toutefois, nous vous informons qu'il est possible de changer de régime en cours de trimestre. Il est à noter que la facturation n'en tiendra compte qu'au trimestre suivant.*

- ✓ ***Autres tarifs :***
  - *Repas occasionnel pour les externes : **7,72€.***
  - *Hébergement forfait dimanche soir : **375€** pour l'année. **(Tarif identique pour une arrivée ou un désistement en cours d'année)***
  - *Frais d'inscription à l'internat **: 25 € réglé sur l'échéance du mois d'octobre***

- ✓ ***Règlements :** (3 options)*

  1. *Par prélèvement automatique : (vivement conseillé) le 05 ou le 10 de chaque mois sur la période octobre à juillet. **Merci de remplir et signer un mandat SEPA, accompagné d'un RIB.***
     Si 2 payeurs merci de réclamer un 2ème mandat.
  2. *Ou par virement : faire la demande de RIB par mail à compta.familles@lyceejasi.fr*
  3. *Ou par carte bancaire : (lecteur de CB UNIQUEMENT au bureau de la comptabilité site SAINT-IVY-29 rue Abbé Martin)*

La facture annuelle sera transmise via la plateforme NOEFIL, accessible depuis votre compte Pronote FIN septembre. La première échéance est à régler en octobre 2025 et la dernière en juillet 2026 (10 mensualités).

AIDE AUX FAMILLES *(données 2024-2025)*

- ✓ **Dossier de bourses: L'établissement est habilité à accueillir les élèves boursiers.**
  La demande est à effectuer en septembre.

- ✓ ***Le Conseil Régional :***
  Le Fonds Social pour les lycéens permet d'apporter **une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des dépenses de **scolarité, repas, internat.** ***(Demande écrite à faire auprès de Mme LE TOHIC jusqu'au 31 janvier accompagnée de votre dernier avis d'imposition).***

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact en téléphonant à Mme LE TOHIC, comptable au 02.97.25.01.69. Tapez 2 puis 3 ou par courriel compta.familles@lyceejasi.fr
Croyez à notre souci d'assurer L'EGALITE SCOLAIRE de tous les jeunes.

Parents du lycée Jeanne D'arc/Saint Ivy soyez les bienvenus !

ADHESION A L'APEL ET CANDIDATURE PARENT DELEGUE

En adhérant à l'Apel je peux profiter gratuitement du service d'accompagnement à l'orientation proposé par l'Apel du Morbihan et animé par Mme Florence Moren, animatrice-documentaliste.

- Le libre accès à la documentation sur les professions, études, diplômes.
- Une réponse téléphonique aux demandes d'informations sur études, écoles…
- Des entretiens individuels pour aider à l'émergence et à la réalisation d'un projet d'orientation *(sur RDV uniquement).*

Apel du Morbihan – Allée des fougères – Le Vincin – 56610 ARRADON ☎ : 02 97 46 02 40

✂.....

J'ADHERE A L'APEL POUR CETTE ANNEE 2025-2026 ET JE VERSE:

☐ **19 €** de cotisation annuelle et familiale* ***(par chèque uniquement)***
(soit 17 € pour le Mouvement APEL + 2 € pour l'APEL du lycée)

ou

☐ **2 €** de soutien pour l'APEL du lycée, si j'ai déjà versé ma cotisation familiale dans un autre établissement ***(par chèque uniquement)***

☐ ……**€** Don libre pour l'APEL du lycée ***(par chèque uniquement)***

Soit une cotisation totale de…… € (***Merci de compléter le montant et de libeller le chèque à l'ordre de l'APEL JASI***)

Nom et prénom du responsable : …… Nom et prénom de l'élève : ……

Adresse : ……

Adresse mail : …… Téléphone (s) : ……

*** Ma cotisation comprend l'abonnement au magazine Famille & Education (5 numéros/an). Les nouveaux abonnés recevront leur 1er magazine à partir du mois de janvier 2025 !**

✂.....

CANDIDATURE PARENT DÉLÉGUÉ DE CLASSE

Le parent correspondant de classe (ou parent-délégué) est un parent volontaire dont le rôle est d'instaurer des liens entre les parents et l'équipe éducative, en participant notamment aux conseils de classe. Il recueille les observations des parents, apporte son point de vue et rédige un compte-rendu qui sera transmis aux parents.

Madame - Monsieur : …… Tél. : ……

Parent de : …… E-mail des parents : ……

Désire être parent correspondant de classe durant l'année scolaire 2025-2026

DEVENIR ADHERENT A L'APEL SIGNIFIE QUE VOUS SOUTENEZ NOS ACTIONS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT, LE MOUVEMENT DES APEL, ET NOTRE PLACE DE PARENTS.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DAVANTAGE, VOUS POUVEZ REJOINDRE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE.